



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 22 mars 2023

## OBJET :

DE-23-03-1-07) DECLASSEMENT DES IMMEUBLES SIS 7BIS RUE DE LA  
LIBERTE, CADASTRES E70 - E120 - E122

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-deux mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 09 mars 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à M. PITAVY), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), Mme LE CALVEZ (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté de désaffectation N°A-23-110 en date 13 février 2023, constatant que les bâtiments sis 7bis rue de la liberté cadastrés section E70 – E120 – E122 à usage de crèche, ludothèque, relais d'assistantes maternelles et de réfectoire ne sont plus affectés à un service public ;

Considérant que pour intégrer le domaine privé de la commune, le bien doit faire l'objet d'un déclassement.

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques, Développement économique, Domaine du 15 mars 2023,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 16 mars 2023,

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Prononce le déclassement des immeubles à usage de crèche, ludothèque, relais d'assistantes maternelles et de réfectoire situés 7bis rue de la Liberté, parcelles cadastrées section E70, E120, E122 et leur intégration dans le domaine privé de la commune.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire ;

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

***Signé***

Le Maire

***Signé***